

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA19 17313**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 11 mars 2019 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA19 17313 : Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)* afin de modifier les montants d'amende prescrits pour les infractions.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 13 mars 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate